

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

ELECTION DES SÉNATEURS - (N° 1232)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 1ER QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La parité forcée à tous les niveaux est une conception dévoyée de l'égalité des sexes.